

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 30

Artikel: Un Vaudois chez le grand Mogol
Autor: Levade
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208831>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sions anticipées, si ce n'est de la part de quelques Lausannois ou de gens retirés des affaires; et ces derniers sont plutôt rares. Voulez-vous un fait? L'année dernière, nous avons décidé d'organiser une « Fête du Bois » des anciens. Nous lançons circulaires et appels de tout genre... et nous recueillons une vingtaine de signatures! Que faire avec cela? Renoncer à nos projets. Et c'est la même raison qui nous a retenus, cette année-ci, de nous associer à nos camarades de l'autre école.

» Mais il y a plus; notre mode même de recrutement met notre association dans des conditions difficiles lorsqu'il s'agit de célébrer une fête. Nous recevons notre gros appoint de nouveaux membres à leur sortie du collège, c'est-à-dire à 16 ans. La plupart de nos recrues continuent leurs études au gymnase. Pendant ce temps, leurs parents ne sont pas toujours disposés à leur permettre des fêtes qui coûtent et qui les distraient de leurs études. Puis ils deviennent étudiants et un bon nombre entrent dans des sociétés qui leur offrent assez de festivités pour qu'ils n'apprécient guère celles de nos associations.

» Ce n'est pas tout encore, cette jeunesse studieuse qui sort du collège et fréquente le gymnase classique ou l'Université, a ses examens en juillet, au moment de nos « fêtes du bois ». Comment voulez-vous qu'elle interrompe bachot, propé, licence ou doctorat, pour venir au Bois? Quant à leurs professeurs, ils sont pris dans les mêmes engrenages.

» Dans l'ancienne Ecole industrielle (collège et gymnase scientifiques), les examens se font en avril, ce qui change la question, vous en conviendrez, car tout le personnel de cette école est libre en juillet. Et si le nombre de nos étudiants augmente, il est loin d'être, comme dans notre association, la très grande majorité des membres habitant Lausanne.

» Voilà quelques motifs parfaitement avouables, me semble-t-il, qui rendent fort difficile l'organisation d'une fête des Anciens Collégiens en juillet. Il en existe d'autres, tout aussi probants, mais je ne veux pas allonger trop.

» Croyez-moi, Monsieur le rédacteur, si les Anciens Collégiens n'ont pu s'associer aux Anciens Moyens pour commémorer les jours d'autrefois c'est que des exigences impérieuses se sont imposées à eux.

» J'aurais voulu dire cela à nos camarades de l'Ecole sœur, lors de leur fête. De graves circonstances de famille m'ont, hélas! empêché d'aller me réjouir avec eux. Mais, veuillez bien le dire à vos lecteurs, les sentiments des Anciens Collégiens à l'égard des Anciens Moyens sont encore, ce qu'ils ont toujours été, ceux d'une franche et fidèle camaraderie.

» Ce serait manquer à tous nos devoirs, patriotiques et autres, que de nous quereller pour des malentendus. A mon sens, nos deux associations ont pour but premier de réunir de temps en temps ceux que les occupations, les situations diverses, les partis, les sociétés de couleurs différentes, que la vie en un mot, divise, et de les ramener au temps où l'on mordait à la même pomme, où tous nous n'étions que des « copains ». — Pourquoi, avec ce but devant les yeux, nous éloignerions-nous de nos vieux « frères d'armes »? Ce que je puis certifier, en tout cas, à ces derniers, c'est que ce ne sont pas les sentiments des Anciens Collégiens qui pourraient troubler l'entente, mais bien plutôt les insinuations gratuites et, je veux le croire, inconsidérées, que signe monsieur J. M.

» Agréez, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

LOUIS MAYOR,
Président de l'Association des
Anciens Collégiens.

M. le président de l'Association des Anciens Collégiens s'est complètement mépris, oh! mais

complètement, sur nos dispositions d'esprit lorsque nous avons écrit l'article qui a motivé sa lettre. Nous étions, né lui déplaît, en excellente humeur et n'avons nullement voulu insinuer, gratuitement ou non, quoi que ce soit.

Nous ne sommes, d'ailleurs, pas seul de notre avis, dans l'Association des Anciens Collégiens — car nous en faisons partie — et M. le président, lui-même, n'est peut-être pas si loin qu'il veut bien le dire, de penser que les arguments invoqués dans sa lettre ne sont pas les seuls qui jusqu'ici ont fait obstacle à une fête commune des Anciens Collégiens et des Anciens Moyens.

D'ailleurs, à les bien considérer, ces arguments ne sont pas tout à fait sans réplique. Voyons-les.

M. Mayor croit ne pas se tromper en disant que la majorité des membres des Anciens Moyens sont des industriels et négociants habitant Lausanne. Nous ne savons jusqu'à quel point cela est exact. Nous croyons, au contraire, que cette association compte de nombreux adhérents — la majorité — dans le canton, en Suisse, et même à l'étranger.

M. Mayor dit aussi que les Anciens Collégiens ont, pour la plupart, embrassé des professions libérales, et que cela est une cause de leur grande dissémination. Il ne serait sans doute pas difficile de montrer que l'émigration est sensiblement plus forte dans les carrières commerciales et industrielles que dans les carrières libérales. Pasteurs, avocats, médecins ne passent guère les frontières du canton; tout au plus, les professeurs goûtent-ils le pain amer de l'exil. Or le canton n'est pas si grand qu'on ne puisse se rencontrer un jour, tous les trois ou cinq ans, par exemple, à la capitale, pour fraterniser avec de vieux camarades.

La fête que nous proposons n'est pas la seule à laquelle puissent être conviés les disciples des professions libérales; il en est bien d'autres, certes, auxquelles ils n'ont garde de manquer, s'arrangeant très bien à concilier les exigences de leurs devoirs professionnels avec leur plaisir. Nous ne croyons pas qu'un industriel ou un négociant puisse mieux qu'un avocat, qu'un médecin, qu'un pasteur ou qu'un professeur disposer à l'avance de son temps; il lui est même souvent moins aisé qu'à ces derniers de prendre des vacances.

La question des examens, qui ont lieu en avril au Collège scientifique et en juillet au Gymnase classique et à l'Université, ne nous paraît pas non plus devoir faire obstacle au groupement des deux associations, un jour tous les trois ou cinq ans, pour célébrer en commun leur fête. Il n'y a qu'à fixer celle-ci à un autre moment.

L'Association des Anciens Moyens, tout aussi bien que celle des Anciens Collégiens, se recrute parmi les élèves sortant de l'école à 16 ans. Si les seconds continuent leurs études au Gymnase, les premiers entrent en apprentissage. Leur situation respective est donc sensiblement la même et les parents des uns comme des autres, s'ils veulent s'opposer à ce que leur fils quitte un jour les cours, le bureau ou l'atelier, pour assister à la fête des « anciens », ont d'égaux raisons de le faire.

Nous ne croyons donc pas qu'il faille tant faire état de prétendues différences dans la situation personnelle des membres des deux associations.

M. le président des Anciens Collégiens voudra bien nous pardonner, mais des arguments invoqués dans sa lettre un seul nous paraît être plus ou moins sans réplique. Reprenons la phrase de la lettre, elle est significative :

« Puis ils deviennent étudiants (les anciens collégiens) et un bon nombre entrent dans des sociétés qui leur offrent assez de festivités pour qu'ils n'apprécient guère celles de nos associations. »

Ce qui revient à ceci que les anciens collé-

giens n'éprouvent pas au même degré que les anciens moyens le désir de se retrouver, ne fût-ce qu'un jour, tous les trois ou cinq ans.

Est-ce à dire qu'il ne faille pas chercher, en dépit de l'insuccès des premières tentatives, à réaliser un vœu qui, nous en avons le sentiment, est celui de plusieurs, dans les deux associations. Les comités de celles-ci — c'est d'ailleurs leur désir réciproque, dit-on — devraient s'y employer plus activement, si possible. Ils n'ont pas encore, croyons-nous, l'excuse de la certitude d'une défaite. Et que tous ceux qui partagent aussi le désir d'une heureuse issue des négociations prêtent leur concours actif aux deux comités des Anciens Collégiens et des Anciens Moyens: la victoire est peut-être au bout de leurs efforts. J. M.

Le comble de la distraction. — Etre célibataire, rentrer chez soi, frapper à la porte du logis solitaire et se retirer en disant: « Il n'y a personne! »

Un sage.

Je jouis d'une paix profonde,
Et pour m'assurer le seul bien
Que l'on doit estimer au monde,

Tout ce que je n'ai pas, je le compte pour rien.

Une vérité. — On reconnaît ceux qui parlent trop au petit nombre de choses et au grand nombre de paroles qu'ils disent.

Les pieds sous la table.

Les ligueurs, certes, ne manquent pas; même la mesure semblait comble. Détrompez-vous! Une ligue cependant faisait défaut: celle des... devinez? Celle des... *gourmands!* Elle est fondée, maintenant. Et voici le menu de son premier banquet:

Hors-d'œuvre
Truites saumonées aux crevettes roses
Dodine de canard au Chambertin
Nouilles au beurre noisette
Agneau de Paulhac à la Bordelaise
Petits pois frais de Clamart
Poularde de France
Cœurs de romaine aux pommes d'amour
Asperges d'Argenteuil
Crème mousseline
Fraises Sarah-Bernhardt
Mignardises. Dessert.
Café, liqueurs.

Quel savoureux poème! Quel hymne à la gourmandise!

Et si vous voulez la recette des fraises Sarah Bernhardt, une nouveauté, la voici:

Fraises Sarah-Bernhardt.

« Choisir de belles fraises bien mûres, une heure avant de les servir et, après avoir retiré les pédoncules, les dresser sur un pavé de glaces ananas. Recouvrir le tout d'une sauce mousseline, entremets rose à la purée de fraises des bois; ajouter quatre ou cinq petits verres de fine champagne et autant de curaçao. »

UN VAUDOIS CHEZ LE GRAND MOGOL

DANS son intéressant *Dictionnaire du Pays de Vaud*, le Dr Levade disait ceci, en parlant du village de Chesalles:

« Chesalles, petit village du cercle de Lucens » district de Moudon, remarquable par l'histoire » de deux frères, Daniel et François Mogin » Le premier est mort à la cour du Grand Mogol, dont il était le chambellan et généralissime de l'armée, sous le nom de Prince Didon » et Indus. Il avait laissé une succession de » 200,000 louis (5 millions de francs) à son frère » François, qui partit pour retirer ce riche héritage; mais malheureusement il périt sur le » vaisseau qui le ramenait en Europe avec son

» immense fortune. — Voyez dans le *Journal Helvétique* d'octobre 1751 les détails intéressants de cette histoire qui fit beaucoup de bruit dans le temps, et les mémoires de Daniel Moginié, adressés par lui-même à son frère François, son légataire. »

Suivant la tradition, la famille Moginié à laquelle appartenaient les deux frères indiqués ci-dessus, était très ancienne; elle venait d'un pays fort éloigné et ses membres recherchaient depuis longtemps, dans le passé, la noblesse de leur origine.

La seigneurie de Villars-Mendraz avait appartenu à un Moginié et la rénovation des actes faite à l'occasion de la vente de cette terre, en 1753, prouve que les Moginié, dont il resté deux représentants encore à Villars, avaient été les plus anciens seigneurs du pays.

Daniel Moginié, le héros du livre dont nous parlons, était né en 1712; son frère François, son légataire, en 1710.

L'histoire de ces deux frères, particulièrement celle de Daniel, est des plus captivantes. Mais le livre dans lequel elle est contée et qui fut publié à Lausanne en 1754, chez le libraire Verney, est complètement épuisé. C'était vraiment dommage. Nous disons : « c'était » et non c'est, car M. Sack-Reymond, libraire, à Lausanne, a eu l'heureuse idée de le rééditer. Ce faisant, il répond sûrement au désir de nombre de personnes. A côté de son intérêt historique, ce livre a tout l'attrait d'un roman d'aventures, et d'aventures vécutées, non forgées par l'imagination fantaisiste d'un écrivain.

Cet ouvrage a donc paru, pour la première fois, en 1754, sous le titre suivant :

« *L'illustre Paisan, ou Mémoires et Aventures de Daniel Moginié, natif du Village de Chézales, au Canton de BERNE, Bailliage de Moudon; mort, à AGRA, le 22. de Mai 1749. âgé de 39. ans; Omrah de la 1^{re} Classe, Commandant de la Seconde Garde Mogole, Grand Portier du Palais de l'Empereur, & Gouverneur du Paingäb,*

» *Où se trouvent plusieurs Particularités, Anecdotes des dernières Révolutions de la Perse & de l'Indostan, & du Règne de THAMAS-KOULI-KAN.*

» Ecrit & adressé par lui même à son Frère FRANÇOIS, son Légataire. — *Si fortuna volet, fies de Rhetore Consul.* (JUVENAL.)

» A Lausanne, chez Pierre A. VERNEY, Libraire, au Pont. — MDCC.LIV. »

Le livre débute par les lignes que voici, bien propres à aiguïser chez le lecteur le désir de connaître à fond les aventures de notre compatriote, Daniel Moginié.

AVIS ESSENTIEL

AU LECTEUR

Le 18. Octobre 1750. on vit à Londres cet Article à la suite des Nouvelles ordinaires.

AVERTISSEMENT

Du Colonel DU PERRON au Service du GRAND MOGOL.

CECI est pour informer François Moginié, du Canton de Berne, en Suisse, s'il est en Angleterre, que Daniel Moginié, son Frère aîné, appelé Prince Didon et Indus, étoit Chambellan, et Généralissime chez le Grand Mogol. Il s'étoit marié avec une riche Princesse qui mourut sans Enfants, avant son Mari. On estime que sa Succession monte à plus de 200,000 Louis d'Or. Les deux Frères quittèrent la Suisse à l'âge de 16. à 17. ans; et deux Jours avant que de partir, ils songèrent qu'il y avoit un Livre de leur Famille, enfermée dans le Mur de leur Maison. Ils allèrent le matin à l'endroit que le songe leur avoit marqué : Ils dégradèrent avec des Marteaux, et trouvèrent le Livre, qu'un Savant de Lausanne, auquel ils le montrèrent, leur dit avoir été mille ans dans le Mur, et contenir une Généa-

logie Indienne, qui remontoit jusqu'à Cirus. De Savans Indiens ont vu, dans ce Livre, qu'Armoniges, Roi des Sarces, Prisonnier de Cirus, est la Souche de cette Famille; et que son Fils, échappé de la Bataille, avec quelques Troupes, s'empara de la Géorgie, où il a régné, et après lui ses Descendants, plusieurs Siècles...

» Le Prince Didon et Indus a toujours fait profession de la Religion Chrétienne. Il étoit aimé des Grands et des Petits, et quoique d'une taille peu au dessus de la médiocre, un des plus beaux Hommes, que j'aie jamais vu. A présent ses Biens et ses Titres tombent à son Frère François Moginié, qu'il fait son Légataire. J'ai vu son Testament. Comme je lui demandai pourquoi il ne faisoit pas mention de ses autres Frères, il me répondit que lorsqu'ils se quittèrent, ils se jurèrent l'un à l'autre de partager leur fortune, s'ils en faisoient quelqu'une; que d'ailleurs il croïoit devoir la sienne à son Frère François, parceque c'étoit lui qui l'avoit déterminé à aller chercher au loin, et surtout dans les Païs où un Européen, de mérite médiocre, est un grand Homme.

» J'ai apporté avec moi sa Montre, que je remettrai à son Frère François, et non à d'autres. Je serai à Liège à l'Enseigne de l'Agneau, ou à Francfort sur le Mein, à la Poste, jusqu'au Mois d'Avril prochain. Il n'a qu'à demander le Colonel Du Perron, au Service du GRAND MOGOL. »

L'Avis parvint à François Moginié, qui tenoit alors Cabaret à Londres. Il n'eût rien de plus pressé que d'écrire au Colonel à Liège et à Francfort. Voici la principale partie de la Réponse qu'il en reçut, datée de Liège, du 6. Novembre 1750.

J'AI reçu vos deux Lettres... et je vous félicite de l'Héritage que vous faites de feu Mr. Daniel Moginié, votre Frère aîné, appelé Didon et Indus, qui est mort au Mois de Mai 1749 Général et Chambellan de Sa Hautesse l'Empereur Mogol. Tout ce qu'il vous a laissé monte à plus de 200,000 Louis d'Or. L'Empereur ne le veut donner qu'à vous même; et en vous attendant, il en a pris possession. Feu votre frère vous a écrit plusieurs fois par ordre de l'Empereur, de venir auprès de lui. Vous pouvez compter que l'Empereur vous donnera tout le Bien de votre Frère. Tout ce que j'ai pu vous en apporter, l'ai-ant demandé à l'Empereur, c'est seulement sa Montre de chasse ou de Voïage; car sa meilleure est trop précieuse pour être hasardée dans un Voïage, tel que le mien; elle est garnie des plus beaux Diamans.

» J'ai aussi apporté l'Ordre du Lion¹, qui appartient à votre Famille, pour vous le remettre, et le Livre trouvé dans le Mur, qui est encore à bord sur le Vaisseau, qui m'a amené, avec partie de mon Bagage...

» Si ma santé ne me permet d'aller à Londres, je vous écrirai où vous pouvez me joindre. Je compte d'aller à Lille en Flandres. Je vous y remettrai ce que j'ai pour vous. En attendant le plaisir de vous voir; je suis etc., etc. »

François Moginié ne balança point à partir pour Liège, où il trouva le Colonel qui lui remit la Montre d'or de son Frère, le Lion d'or massif, du poids d'environ une once et demie, avec sa Boucle d'attache, et un Cachet de topaze à trois faces, monté en Or, où sont les mêmes Armes, dont l'empreinte étoit sur le Livre, ou Rouleau de parchemin, trouvé dans le Mur. François Moginié, apporta ces Bijoux à Moudon, où il vint au commencement de May 1751, pour tirer et faire légaliser l'Extrait Baptistaire de son Frère et le sien. Ils furent munis du Sceau du Baillif, et de celui de la République de BERNE. François Moginié ne demeura que cinq jours dans sa Patrie, et il partit pour Lion, où le Colonel Du Perron l'avoit apointé. Ils sont partis ensemble, accompagnés de quatre Artisans, que le Colonel avoit engagés à venir s'établir dans l'Inde. »

Il fut admirablement reçu à la cour du Nabab, à Agra. Il fut logé dans une superbe maison et avait à son service trente domestiques.

On sait, par une lettre du directeur du comp-

¹ Le dessin de ces armes est gravé dans le *Mercurie suisse* de 1751, qui se trouve aux Archives cantonales.

toir anglais de Surat à un protecteur de François Moginié que celui-ci avait reçu du Nabab la fortune et les mémoires de son frère Daniel. Mais on n'entendit plus parler de lui.

Les uns prétendent que le vaisseau qui le ramenait en Europe avec sa fortune fit naufrage; d'autres croient qu'il a été assassiné.

Le mystère qui pèse sur le dénouement de cette singulière histoire ajoutée encore à son intérêt.

L'ouvrage, tiré en caractères elzéviériens, sur papier de luxe, est actuellement en souscription au prix de 3 fr. 50; en librairie, son prix sera sensiblement augmenté.

On peut souscrire au Bureau du « Conteur vaudois », à Lausanne.

Les Israélites ont bon dos.

Par un effet de sa bonté, racontait un plaisant, le bon Dieu voulut un jour faire aux hommes un présent destiné à leur adoucir un peu les rigueurs inévitables de l'existence terrestre.

Il appela donc auprès de lui un représentant de chacune des confessions les plus connues, protestante, catholique, israélite, musulmane, et leur demanda ce qu'ils désiraient.

L'un demanda la gloire, un second l'argent, un troisième l'amour. Comme ils s'étaient présentés séparément, chacun d'eux ignorait l'objet des désirs de ses camarades.

Le quatrième appelé — c'était l'Israélite — sollicita de l'argent.

Lorsqu'il sut qu'on ne pouvait le satisfaire, l'argent ayant été déjà donné au N° 2, le solliciteur fit tout d'abord la moue, puis, ayant réfléchi un moment et s'étant ressaisi :

— Eh bien, ça ne fait rien, dit-il, tonne-moi alors seulement l'atresse du numéro deux.

Votre âge? — La scène se passe devant un de nos tribunaux, dont le président est connu par ses facéties. Citée comme témoin, une vieille fille décline ses nom et prénoms.

— Votre âge, mademoiselle? demande le président.

— Je suis née en l'an 80.

— Avant ou après Jésus-Christ?

Dispute conjugale. — Eh bien! oui, dit la femme, arrivant aux concessions, c'est vrai, j'ai mes défauts.

Le mari vivement :

— Ah! fichtre, oui!

La femme, plus vivement encore :

— Lesquels?... dis un peu, malhonnête!...

Au tribunal. — Voyons, lui demande le président, c'est votre premier vol, malheureuse enfant; vous n'avez pas eu une peur, une crainte, une émotion quelconque en vous appropriant ce porte-monnaie?

— Oh! si, monsieur le Président, j'ai eu peur qu'il fut vide!

Allons rire! — Mito de Meyer, qui a repris la succession de l'ancien Chat-Noir, de Paris, nous vient demain soir, dimanche, au Théâtre, avec quelques-uns de ses camarades, entre autres la célèbre divette Marguerite Dural. Ils nous offriront un spectacle dans la note voulue et au programme duquel nous voyons un avant-propos en 1 acte *Sur les dents*; une pièce fantaisiste mêlée de couplets, *Un... souffleur en salade* — avec la célèbre « Danse de l'Ours »; enfin, une grande revue en deux tableaux, *Marianne se soigne*, jouée par toute la troupe.

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO